



Agression de 6 Agents au CD St-Mihiel

AUCUNE MESURE CONTRE LE DIRECTEUR !

COMMUNIQUÉ :

Le 12 juin dernier, 6 agents du Centre de Détention de Saint-Mihiel ont été violemment agressés dans l'exercice de leurs missions. **FO Justice leur apporte, une nouvelle fois, son soutien total et indéfectible !**

Ces collègues, blessés et choqués, nécessitaient une prise en charge médicale et psychologique immédiate. Mais, ils ont été maintenus plusieurs heures au sein de l'établissement, avec l'exigence de rédiger des rapports, retardant ainsi leur prise en charge, pourtant nécessaire et urgente.

Pendant ce temps, le plus naturellement du monde, le chef d'établissement quittait l'établissement pour aller déjeuner. Cette gestion est indigne. Elle est humainement, médicalement et professionnellement inacceptable.

► **Plus grave encore : à ce jour, aucune mesure n'a été prise à l'encontre du directeur de l'établissement.**

Pour **FO Justice**, cette absence de réaction interroge fortement.
Y aurait-il une volonté de protéger le chef d'établissement ?

Les loups ne se mangeraient-ils pas entre eux ?

Quand l'intégrité physique et psychologique des Personnels pénitentiaires est en jeu, le silence et l'inaction ne peuvent être tolérés.

► **FO Justice** condamne avec la plus grande fermeté cette gestion calamiteuse, qui traduit un profond mépris pour les agents agressés et pour l'ensemble des personnels pénitentiaires.

Nos collègues ne sont pas de simples variables administratives !

Ils sont des femmes et des hommes qui assurent chaque jour, au péril de leur sécurité, les missions régaliennes de l'État.

► **FO Justice** rappelle que la priorité absolue d'un chef d'établissement doit être la protection de ses agents, leur sécurité, leur prise en charge immédiate en cas d'agression, ainsi que le respect de leur dignité. À Saint-Mihiel, cette priorité a manifestement été oubliée.

► Pour **FO Justice**, le comportement du chef d'établissement s'apparente à un abandon de ses responsabilités. La DGAP ne peut pas cautionner ce type de comportement, encore moins lorsqu'il concerne des agents victimes d'une agression.

► **FO Justice exige donc :**

- Le déplacement immédiat du directeur du Centre de Détention de Saint-Mihiel ;
- Une réaction rapide, claire et ferme de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire ;
- Que soient établies de manière claire et factuelle toutes les responsabilités ;
- La mise en œuvre de mesures fortes afin de garantir la sécurité des Personnels et d'éviter qu'une telle gestion ne se reproduise.

► **FO Justice** ne tolérera jamais que des agents agressés soient abandonnés, retardés dans leur prise en charge ou contraints de répondre à des exigences administratives avant même d'être considérés comme des victimes.

**Soutien total à nos collègues agressés !
Respect et protection des Personnels pénitentiaires !
Déplacement immédiat du directeur du CD St-Mihiel !**

La DGAP doit agir sans délai !

À Saint-Mihiel comme partout ailleurs, FO Justice sera toujours aux côtés des Personnels !